

POSITION RELATIVE AU 10^{ème} PCRI

Juin 2024

POSITION RELATIVE AU 10^{ème} PCRI

De quoi parle-t-on ?

Les Programmes-cadres de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation (PCRI) sont des initiatives pluriannuelles qui visent à financer et promouvoir la recherche scientifique et l'innovation en Europe. Le programme actuel, lancé sous le nom d'**Horizon Europe** est le 9^{ème} PCRI. Il couvre la période **2021-2027** et dispose d'un budget de **95,5 Mds€**. Horizon Europe succède à **Horizon 2020 (2014-2020)** qui, avec un budget de **80 Mds€**, a permis une réaction rapide aux flambées de COVID 19, d'Ebola, et de Zika, a financé plus de 35 000 projets sur 7 ans et devrait contribuer à une augmentation annuelle moyenne de 15,9 Mds€ du PIB de l'UE pour un total de 429 Mds€ sur la période 2014-2040¹. Il démontre que les investissements dans la recherche et l'innovation de l'UE sont rentables. Il est donc crucial que le **10^{ème} PCRI (2028-2034)**, pour lequel la Commission devrait dévoiler sa position officielle d'ici le 1^{er} juillet 2025, soit ambitieux et structuré.

La position que le MEDEF défend dans ce document est en ligne avec celle de Business Europe dont il est membre. Nous l'avons préparée en concertation avec la commission Numérique-Innovation du MEDEF.

Renforcer la coopération internationale

Dans un contexte où les **performances européennes sont moins soutenues que sur d'autres continents concurrents** (l'UE est par exemple en retard sur 37 des 44 technologies clés et notre économie numérique est 2 à 3 plus faible qu'aux USA), il est nécessaire de **renforcer la coopération internationale**. Une stratégie industrielle et collaborative est donc essentielle. Nous désirons **garantir un projet européen ambitieux** en permettant aux pays qui partagent les mêmes valeurs **d'être éligibles**. Le renforcement de cette collaboration avec des partenaires stratégiques hors de l'UE n'exclut pas la possibilité d'y mettre fin pour des raisons de souveraineté.

Plusieurs recommandations naissent de ces constats :

- **Dédier un budget au 10^{ème} PCRI qui soit supérieur à celui d'Horizon Europe** et qui soit pour le moins revalorisé d'un minimum de 34 Mds€ « pour financer toutes les propositions de haute qualité² ».
- **Garantir au cours de l'exécution du programme un soutien public transparent et stable** pour donner une visibilité fiable sur le long terme aux acteurs de l'écosystème.
- **Réduire la complexité des processus** d'attribution et de gestion des aides des programmes européens de la recherche.
- **Renforcer l'offre de services et inclure des mesures spécifiques** pour les PME, orientées vers le marché à forte vocation industrielle.
- **Équilibrer le budget** entre les bénéficiaires.

Assurer une réglementation favorable à l'innovation

Nous insistons également sur la **nécessité d'assurer un règlement propice à l'innovation en créant un cadre pour les bacs à sable réglementaires** favorisant l'innovation et les nouvelles technologies. Il n'y a en effet pas de cadre européen pour l'instant. Il faut aussi **introduire un test de résistance à l'innovation** (processus d'évaluation conçu pour déterminer la capacité d'une innovation, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service, ou

¹ eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52024DC0049

² *Ibid.*

d'une technologie, à résister aux défis et aux pressions du marché et de l'environnement) et **renforcer la valorisation des connaissances** en matière de recherche.

Nous tenons par ailleurs à ce que **le délai d'instruction des PIIEC** (Projet Important d'Intérêt Européen Commun) **soit plafonné à 4 mois** (les délais actuels peuvent aller jusqu'à plus de 12 mois) afin de faciliter le lancement et la réalisation des projets innovants d'envergure.

De manière générale, il faut **simplifier les instruments** pour faciliter la participation des petits acteurs et **se concentrer sur la mise en œuvre plutôt que sur les grands axes du programme**.

Enfin, nous préconisons de **réduire de moitié les délais des procédures de l'EIC** afin de garantir la mise en œuvre rapide des projets innovants.

Améliorer le financement des entreprises par l'UE

Afin d'améliorer l'accès au financement de la R&D en Europe, il est essentiel de **se concentrer sur l'excellence et les résultats**. Il faut donc **orienter davantage le 10^{ème} PCRI vers la recherche industrielle** en rendant le financement plus accessible aux entreprises et en **augmentant les incitations à leur participation**.

Par ailleurs, il est crucial de **simplifier les procédures administratives** pour permettre aux entreprises de se concentrer sur leurs activités de R&D.

Nous voulons aussi que **tous les pays européens alimentent l'ICTE³** afin de partager l'effort du financement des scale-up.

Nous désirons également **doubler le budget de l'EIC** avec un équilibre attendu entre les projets amont (pathfinder) qui peuvent faire l'objet de challenges guidés et le soutien via l'EIC Accélérateur à des projets scale-up deeptech monobénéficiaires portés par des start-ups/PME deeptech. Des ressources financières supplémentaires pour les **projets innovants à haut risque et à fort impact** sont attendues. **Une meilleure agilité des processus de gestion et de mise en place** des financements sera aussi recherchée.

Enfin, il faut parvenir à **assurer un financement complet pour les niveaux bas et hauts TRL** (Technology Readiness Level ou niveau de maturité technologique).

Renforcer les écosystèmes et collaboration en matière de R&D

En raison de l'environnement actuel, caractérisé par de **multiples transformations technologiques**, il est nécessaire d'adopter une approche de plus en plus **intersectorielle**. Nous désirons :

- **Favoriser et privilégier la collaboration entre l'industrie, les RTO (organismes de recherche et de technologie) et les universités.**
- **Renforcer la collaboration en matière de R&D et d'innovation industrielle**, à tous les niveaux de TRL.
- **Étendre la collaboration aux niveaux de TRL inférieurs (1 à 4).**
- **Améliorer les liens entre les principaux éléments des piliers d'Horizon Europe.**
- **Adopter une démarche de rupture** (moonshots⁴) avec la mise en place de suivi technologique des projets et la possibilité de mettre un terme au financement de projets défailants.
- **Renforcer et maintenir la participation des PME** dans l'écosystème de la RDI.
- **Intégrer les infrastructures de recherche aux trois piliers** et non uniquement au pilier I pour qu'elles soient davantage soutenues. De manière générale, il ne faut pas réfléchir en silos mais de façon transversale.

³ L'ICTE (Initiative Champions technologiques européens) est un nouveau fonds de fonds en faveur des champions technologiques lancé par le Gouvernement en février 2023. Il soutient les entreprises de haute technologie et vise à combler le déficit de financement qui crée une dépendance à l'égard des capitaux non européens. Les premiers engagements obtenus par l'ICTE représentent 3,75 Mds€ (provenant de la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique).

⁴ Ce sont des programmes qui visent à développer des solutions radicalement nouvelles à des problématiques de société diverses et complexes, via des projets de recherche et développement à haut risque au service de l'innovation.

- **Mettre en réseau les infrastructures existantes** et ouvrir leur accès à des écosystèmes européens plus larges et transnationaux.

Les partenariats public-privé (PPP) jouent un rôle central dans la mise en œuvre des programmes de RDI et donc dans la compétitivité à long terme de l'UE. Nous désirons :

- **Maintenir l'approche du partenariat public-privé.**
- **Simplifier le cadre existant** pour rendre les processus transparents.
- **Simplifier les appels d'offres** pour les entreprises communes PPP en harmonisant les procédures contractuelles.
- **Renforcer le développement et l'utilisation des infrastructures technologiques** qui permettent de passer du stade de la recherche appliquée à l'industrialisation à grande échelle dans des secteurs technologiques de pointe.
- **Harmoniser les procédures entre les pays et les régions** dans les partenariats cofinancés. Il est crucial pour faciliter l'accès des entreprises aux différents programmes d'assurer un alignement des règles entre ces différents programmes.
- **Améliorer une large gamme de services « tester avant d'investir »** dans les régions pour la transition industrielle.

Soutenir le développement industriel

L'industrie représente les deux tiers des dépenses de RDI en Europe, il faut donc veiller à ce que ce domaine soit **représenté dans les organes consultatifs de la Commission**. L'Europe doit également **tenir compte dans sa politique de R&D des besoins de l'industrie** et suivre les investissements privés. Il est également crucial de :

- **Soutenir la recherche industrielle** pour une création de valeur rapide et durable.
- **Instaurer un cadre transparent, stable et prévisible** pour le financement public.
- **Introduire un PIIEC dans l'agroalimentaire et dans d'autres domaines stratégiques.**
- **Encourager la participation des PME** aux projets de recherche et d'innovation.
- **Veiller à ce que l'élargissement du volet « Horizon Europe » ne compromette pas l'excellence des programmes d'innovation.**

Attirer et éduquer une main d'œuvre qualifiée

Pour renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises, **il est essentiel d'investir dans une main-d'œuvre qualifiée** en **mettant l'accent sur les STIM** (Science, Technologie, Ingénierie, Mathématiques) dès le plus jeune âge. Il faut **créer des parcours professionnels attractifs** pour retenir les talents, former des experts en nouvelles technologies et encourager les initiatives de compétences via les fonds de l'UE. Nous souhaitons également que les **politiques en matière d'éducation soient harmonisées**.